

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION AUTOMNE 2020**

| |
|---|
| POM 2003-10 SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE ET POLITIQUES PUBLIQUES Lundi 14 h à 17 h |
|---|

Chargée de cours : Patricia Gazzoli

patricia.gazzoli@gmail.com

gazzoli.patricia@uqam.ca

Mode de communication à privilégier : courriel

DESCRIPTIF DU COURS

Ce séminaire a pour but l'approfondissement des connaissances conceptuelles et l'apprentissage de la lecture des textes dans le domaine de l'administration publique et des politiques publiques. Le programme de lectures vise à cerner des objets ou des problèmes de l'administration publique et des politiques publiques susceptibles de développer l'analyse critique et l'esprit de synthèse et y intègre une dimension professionnelle.

OBJECTIFS DE CETTE ACTIVITÉ

Ce séminaire est un complément à la formation acquise dans les cours de tronc commun du baccalauréat en science politique. Il vise deux objectifs principaux : le premier est de permettre aux personnes inscrites d'effectuer une synthèse des concepts et des approches étudiés à ce jour, dans le domaine de l'administration publique et des politiques publiques. Le second objectif consiste à identifier les forces et les faiblesses des étudiants présents, tant sur les plans théorique que méthodologique.

MODE D'ÉVALUATION

| Activité | Points attribués |
|--|-------------------------|
| Présentation orale | 20 (individuel) |
| Assistance et participation aux séminaires | 20 (2 points/séminaire) |
| TP1 (L'avenir professionnel des étudiants en Administration publique) | 15 (individuel) |
| TP2 (Intégration de textes sur l'Environnement) | 20 (en duos) |
| TP3 (Gestion de ressources humaines et Gestion de projets au secteur public) | 25 (individuel) |

FORME DU SÉMINAIRE

De manière à atteindre les objectifs de cette activité de synthèse en administration publique et politiques publiques, nous divisons le séminaire en deux blocs : le premier vise à étudier l'insertion professionnelle des scientifiques politiques. Notre objectif est que l'élève s'informe sur les possibilités de carrière dans son domaine d'études. Le deuxième bloc aborde des publications récentes sur les thèmes d'intérêt des élèves, en politiques publiques ou en gestion publique. Les thèmes choisis pour cette session sont : gestion de

ressources humaines, politiques environnementales (environnement) et gestion de projets. Chaque étudiant devra faire la présentation d'un texte au cours de la session. Les autres étudiants, qui auront lu le même texte, devront alors explorer le contenu du texte et poser des questions au présentateur. Ils feront aussi une évaluation **formative** des compétences de leurs pairs concernant les prestations orales.

Sauf exception, tous les textes à l'étude sont disponibles en ligne.

Pour sa présentation, l'étudiant devra lire le texte avec attention et de manière critique et être capable de :

1. Localiser et présenter l'auteur du texte.
2. Identifier la thèse du texte.
3. Expliquer les principaux concepts mobilisés dans la thèse / le texte.
4. Résumer l'argumentaire du texte (ou comment la thèse du texte est corroborée ou infirmée).
5. Expliquer la méthodologie mobilisée dans l'étude, s'il s'agit d'une recherche empirique ou littéraire.
6. Identifier quelles leçons le texte apporte pour l'analyse des phénomènes politiques.
7. Identifier quelles leçons le texte apporte pour l'analyse des administrations et des politiques publiques.
8. Cibler les mots non compris et discuter de leur signification.
9. Poser des questions ou proposer des activités interactives, inspirées du texte, qui porteront au débat.

Les présentations auront lieu à travers la plateforme Zoom. Les étudiants-présentateurs, en tant que co-animateurs de la séance, devront partager leur écran, soit leur support visuel (on discutera comment le faire lors de la première séance). La présentation devra se faire en **20 min, maximum**, plus une période de discussion de 20 min, environ. L'étudiant pourra aussi proposer des activités réalisées via Zoom ou via Office 365 (travaux en équipes, quizz, sondages, mini-recherches, etc.). Ces activités peuvent préparer la classe à sa présentation, être mises en place lors de la présentation, ou être réalisées après la présentation, afin de consolider les apprentissages et développer l'esprit critique de l'audience.

Tous les cours sont synchrones et la présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée afin que vous ne perdiez pas les points d'assistance aux séminaires.

| Tableau synoptique | |
|--------------------|--|
| Dates | |
| 14/09/2020 | Introduction au cours, présentation des participants, discussion du mode de fonctionnement. Discussion informelle sur les avenues de carrière d'un scientifique politique. |
| 21/09/2020 | 1. Le NMP et l'Administration publique d'aujourd'hui et de demain Une carrière à l'administration municipale Conférencière : Arcelle Appolon, employée à la Ville de Montréal – soutien aux élus d'arrondissement (vidéo pré-enregistrée) Travailler au parapublic : le domaine de la santé Conférencière : Mariam Ponton, gestionnaire de projets au CHUM |
| 28/09/2020 | 2. Les carrières au sein de l'Administration publique : mérite et motivation Une carrière à l'administration fédérale Conférencier : Laurent Hamelin, fonctionnaire à la Société canadienne d'hypothèques et du logement (SCHL) |
| 5/10/2020 | 3. La carrière universitaire Une carrière de chercheur en administration publique Conférencière : Laurie Desrosiers-Leblanc, chercheuse à l'UQAR |
| 12/10/2020 | Congé de l'Action de grâces |
| 19/10/2020 | 4. Gestion de RH : Satisfaction au travail au sein des administrations publiques Travailler au communautaire Conférencier : Marc-André Harnois |
| 26/11/2020 | Semaine de relâche |
| 2/11/2020 | 5. Gestion de RH : précarisation du travail au sein des administrations publiques Remise TP1 (individuel) |
| 9/11/2020 | 6. Gestion de RH : transfert de connaissances |
| 16/11/2020 | 7. Environnement : Environnement et action publique |
| 23/11/2020 | 8. Environnement : Environnement et participation publique |
| 30/11/2020 | 9. Gestion de projets : Gestion de projets en contexte public Remise TP2 (en duos) |
| 7/12/2020 | 10. Gestion de projets : Gestion de projets municipaux |
| 14/12/2020 | 11. Évaluation finale Remise TP3 (individuel) |
| 21/12/2020 | Retour et commentaires sur la performance générale de l'étudiant (rencontres individuelles) |

Thèmes et textes à présenter:

1. Le NMP et l'Administration publique d'aujourd'hui et de demain

Buisson, Marie-Laure et Aurélie Peyrin, 2017. Les relations d'emploi dans la fonction publique, un défi managérial, *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 25(1), p. 77- 90

2. Les carrières dans l'Administration publique : mérite et motivation

Kernaghan, Kenneth (2011). Getting engaged: Public-service merit and motivation revisited, *Canadian Public Administration*, 54(1), p. 1-21.

3. La carrière universitaire

Cornut, Jérémie, Carolle Simard, Maya Jegen et Linda Cardinal, 2012. L'embauche dans les départements de science politique francophone au Québec et au Canada. Un bilan des années 2000-2010, *Politique et Sociétés*, 31(3), p. 87-108.

Thème 1 : Gestion de ressources humaines

4. Gestion de RH : Satisfaction au travail

Hickey, Alexandra et Scott Edward Bennett (2012). Canadian public service employee satisfaction and its main drivers, *Canadian Public Administration*, 55(1), p. 5-23.

5. Gestion de RH : précarisation du travail au sein des administrations publiques

Gaboriau, Marion (2019) . Faire travailler sans contrat dans la fonction publique Gestion quotidienne de l'incertitude et préoccupations morales, *Revue française de sociologie*, 60(1), p. 43-69.

6. Gestion de RH : transfert de connaissances

Lemay, Lilly, Luc Bernier, Natalie Rinfret et Nathalie Houlfort (2012). Maturité organisationnelle des organisations publiques et management des connaissances, *Canadian Public Administration*, 55(2), p. 291-314.

Thème 2 : Environnement

7. Environnement et action publique

Daviault, A., & Amicelle, A. 2016. L'environnement sous haute surveillance ? Éclairage sur plus de quarante ans d'action publique au Canada. *Criminologie*, 49(2), p. 263–300.

8. Environnement et participation publique

Bherer, L., Gauthier, M., & Simard, L. 2018. Quarante ans de participation publique en environnement, aménagement du territoire et urbanisme au Québec : entre expression des conflits et gestion consensuelle. *Cahiers de Géographie Du Québec*, 62(175), p. 15–15.

Thème 3 : Gestion de projets

9. Gestion de projets en contexte public

Coussi, Olivier et Jérôme Méric. 2017. Structures d'organisation de projet en contexte public, dans Bachir Mazouz, *Gestion de projets en contexte public*, Presses de l'Université du Québec, p. 55-74 (livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM).

10. Gestion de projets municipaux

Desbiens, Jacques. 2017. Gestion des projets municipaux: La dynamique des parties prenantes, dans Bachir Mazouz, *Gestion de projets en contexte public*, Presses de l'Université du Québec, p. 243-258. (Livre électronique disponible à la bibliothèque de l'UQAM).

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : [514-987-3131](tel:514-987-3131)

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.